



**HAL**  
open science

# LE MAINTIEN DU COURS LEGAL AUPRES DES CAISSES PUBLIQUES (du billet de la Banque de France) 1850-1870. CAUSES ET CONSEQUENCES.

Sid Ahmed Reffas

► **To cite this version:**

Sid Ahmed Reffas. LE MAINTIEN DU COURS LEGAL AUPRES DES CAISSES PUBLIQUES (du billet de la Banque de France) 1850-1870. CAUSES ET CONSEQUENCES.. 2010. hal-00550985v3

**HAL Id: hal-00550985**

**<https://hal.science/hal-00550985v3>**

Preprint submitted on 5 Jan 2011 (v3), last revised 29 Jul 2012 (v10)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LE MAINTIEN DU COURS LEGAL AUPRES DES CAISSES PUBLIQUES  
(Du billet de la Banque de France)  
1850-1870.  
CAUSES ET CONSEQUENCES.**

**Sid Ahmed REFFAS**  
**Conservateur des Archives et Bibliothèques, en retraite.**  
**Oran, Algérie.**  
Mel: [sidahmedreffas@yahoo.fr](mailto:sidahmedreffas@yahoo.fr)

## INTRODUCTION

Cette brève problématique n'a d'autre but que de **signaler et analyser une décision passée inaperçue**, l'injonction faite par l'Assemblée Nationale française au Ministre des Finances, de maintenir le cours légal du billet de la Banque de France auprès des Caisses publiques au-delà de la levée du cours forcé en 1850, tout en rétablissant le cours libre auprès des Particuliers

«L'existence du cours forcé pendant plus de deux ans a établi... l'usage des billets de banque... S'il est juste que cette circulation ne soit pas obligatoire, nous croyons... qu'il faut la rendre facile pour toutes les populations qui en ont apprécié l'avantage. Il suffirait pour atteindre ce but que **toutes les Caisses fussent autorisées** à recevoir en paiement les billets de la Banque de France en espèce et sans aucune déduction. Pour une disposition de cette nature, il n'y avait pas lieu d'en faire un dispositif de loi; elle ne saurait être **qu'une mesure administrative**, mais nous demandons au ministre des Finances de s'en occuper immédiatement après la promulgation de la loi.» **(1)**. (C'est nous qui soulignons)

Cette simple mesure «administrative» quasiment ignorée jusque-là (au sens de négligée) **(2)** et dont l'importance quant à ses conséquences, ne paraît donc pas avoir été perçue aussi bien par les praticiens et/ou théoriciens de l'époque (à l'exception évidemment des parlementaires proches de la Banque de France à l'origine de cette mesure) ... ainsi à titre d'exemple, la déposition majeure sur la Banque de France des frères Pereire, promoteurs du Crédit Mobilier, ne l'évoque guère et Léon Faucher, quasiment le théoricien financier de l'époque, l'évoque à peine, sans en tirer les conséquences

«Le Ministre des Finances et la Commission du budget ont déclaré à l'Assemblée Nationale que le billet de la Banque de France serait reçu comme monnaie dans les Caisses publiques. Qu'y a-t-il dans cette mesure sinon l'injonction d'imprimer aux billets le caractère d'une monnaie légale... en obligeant tout le monde à les recevoir en paiement il ne dispense pas la Banque de les rembourser à présentation » (Faucher, 1855 : 548)),

... que par la recherche contemporaine en histoire bancaire **(3)**, s'avèrera cependant **fondamentale quant à ses conséquences**, puisqu'elle mettra **fin au dogme de la convertibilité** à vue du billet de banque, au profit d'une **inconvertibilité de fait** qui permet-

---

1-Assemblée Législative française, débat relatif à la levée du cours forcé, Le Moniteur Universel du 3 Aout 1850.

2-Cette simple mesure administrative prise par le Ministre des Finances à la demande de l'Assemblée législative, n'aurait été qu'un décret, un simple arrêté ou même une circulaire d'application, peut-être même non publiée. Ceci expliquerait qu'elle soit passée inaperçue ou tout au moins négligée. Cette décision fondamentale illégalement minorée sous forme réglementaire pour être occultée, aurait du être prise selon le principe du parallélisme des formes, par une loi, comme le sous-entend d'ailleurs Faucher «Ce que nous demandons a été fait avec la franchise et la légalité en moins» (Faucher, 1855 : 548).

3-En fait, Faucher demandait simplement le maintien du cours forcé pendant deux années supplémentaires, n'ayant apparemment pas pressenti les enjeux du maintien du cours légal au-delà de la levée du cours forcé. Quant à la recherche contemporaine relative à la Banque de France, la seule allusion relative semble-t-il à cette mesure, est cette citation « Dans la première moitié du XIXème siècle, **quelques** Receveurs généraux de provinces refusent le billet émis par les comptoirs de la Banque de France. Le Gouverneur obtient l'intervention ministérielle pour forcer l'acceptation » (Leclercq, 2010: 46), accompagnée en note par ce commentaire «Il ne faut pas interpréter automatiquement ces refus comme une défiance. C'est une pression pour obtenir immédiatement du métal, là où il est le plus rare». Or d'après les deux citations précédentes dans le corps du texte, ce sont **tous** les Receveurs Généraux (sachant qu'un Receveur Général est en charge en tant que détenteur d'un office, d'une Caisse publique) qui refusent le billet de banque, n'acceptant jusque-là que les espèces métalliques en paiement des impôts et autres créances publiques; sinon pourquoi quasiment légiférer (puisque cette mesure a été imposée par l'Assemblée), si cette pratique fut marginale et comment expliquer qu'une mesure financière, nécessairement d'ordre publique, puisse être appliquée différemment d'une région à une autre, en un même territoire ?

tra alors à la **Banque de France d'être le maître d'œuvre par création monétaire (4), d'une politique du crédit illimitée à la fois à l'Etat et à l'économie**; le crédit à l'Etat mobilisera vers l'extérieur les capitaux jusque-là mobilisés par la dette intérieure, le crédit à l'économie concrétisera les potentialités **d'une révolution industrielle** inhibée jusque-là par un crédit limité, car réalisé en espèces métalliques.

## **I-LA GENESE D'UNE BANQUE CENTRALE D'ETAT PAR MAINTIEN DU COURS LEGAL.**

La circulation monétaire quasi exclusivement en espèces métalliques dans l'archaïque système monétaire de multiplicité de banques d'émission et de convertibilité à vue, qui prévalut en France jusqu'à la réforme bancaire de 1848 (qui unifia l'émission), inscrivit dès l'origine les Finances publiques en banqueroutes chroniques avec cours forcé d'un papier-monnaie, faute de ressources suffisantes en espèces en cas de besoin, pour peu que l'emprunt sur les places financières fasse alors défaut. La création en France d'une banque centrale dont le billet put financer la dette publique intérieure de l'Etat français, devint alors inéluctable au lendemain de la crise des Finances publiques de 1847-1848

«L'histoire du gouvernement déchu...c'était la désorganisation érigée en système et au bout du système, la banqueroute... Au moment où la Nation proclamait la République, une catastrophe était visiblement inévitable. Depuis plusieurs années, le budget se soldait régulièrement en un large déficit... La dette flottante de plus en plus grossie, atteignait à des proportions inconnues jusqu'alors. Encore un peu et elle dépassait un milliard immédiatement exigible» (5)

La Banque de France absorbera alors ses concurrentes et deviendra la Banque d'émission de l'Etat français, banque centrale dont le billet qui n'aura que cours libre au-delà de la levée du cours forcé et du cours légal en 1850, continuera sur injonction parlementaire à l'Exécutif, d'être reçu par les Caisses publiques qui jusque-là, n'acceptaient que les espèces métalliques.

La Banque de France deviendra ainsi **banque centrale d'Etat en 1850 (officieusement encore il est vrai, avant de le devenir officiellement en 1878, quand le cours légal sera maintenu définitivement, après la levée du cours forcé instauré en 1870)**; banque centrale par monopole de l'émission en 1848 et banque d'Etat en 1850 par **confusion des intérêts de la Banque de France et de l'Etat dès lors que le billet est reçu par les Caisses publiques**; le billet de la Banque de France finançant alors l'Etat et la Banque de France devenant prêteur en dernier ressort de l'économie, comme le décrira très précisément un parlementaire lors de la discussion du projet de loi relatif à l'unité d'émission en 1848, donc dès les débuts de l'application du cours forcé et du cours légal (Mars 1848), envisageant déjà semble-t-il, le maintien en 1850 du cours légal (auprès des Caisses publiques), dont la condition est l'unité d'émission

---

4-La terminologie de création monétaire est utilisée ici pour définir tout à fait empiriquement, une émission sans contrepartie métallique.

5-Intervention de Garnier-Pagès devant l'Assemblée nationale, le 8 Mai 1848, in le Moniteur Universel.

«Tenez pour certain maintenant que cette mesure (l'unité d'émission) ne produira que d'heureux résultats...Pour l'industrie et le commerce c'est une circulation plus active et plus large, par une plus grande facilité d'escompte...Pour l'Etat, c'est le service de la Trésorerie complètement assuré» (6).

## II-LA GENESE D'UNE REVOLUTION INDUSTRIELLE PAR CREDIT ILLIMITE DE LA BANQUE DE FRANCE.

L'Assemblée Nationale française après avoir imposé le cours légal aux Caisses publiques, se garde bien d'autre part de demander le maintien officiel du cours légal auprès des particuliers...«L'instauration du cours légal. La Commission persiste à repousser ce qui serait à ses yeux, un premier pas vers le cours forcé et le Ministre ne paraît pas avoir insisté » (Plessis, 1986)... pour éviter la contrainte du plafonnement de l'émission « La limitation de ses billets n'existe pas et je l'approuve car cette limitation est inutile » (Pereire, 1866) de façon que la Banque de France puisse faire à l'Etat et à l'économie, des avances sans limite «Si les avances faites par la Banque de France n'ont en elles-mêmes rien d'une innovation, elles se singularisent à cette époque... par leur ampleur» (Plessis, 1986); **avances sans limites réalisées en réalité par création monétaire**. En effet d'après la synthèse opérée (en moyenne annuelle en Millions de Francs courants), à partir de l'exploitation du bilan de la Banque de France durant la période 1848-1865 (Pereire, 1866 : tableau en annexe) ...

ACTIF		PASSIF	
Encaisse	391.542.985,9	Billets	640.407.346,9
(Re) financement	512.732.569,4	Comptes courants	247.146.817
Portefeuille	394.408.319,7	Compte du Trésor	89.532.896
Avances	118.324.249,7	Compte de particuliers	157.614.921
<b>TOTAL</b>	<b>904 275 555,3</b>	<b>TOTAL</b>	<b>887 554 163,9</b>

... les seules espèces or disponibles (constituées par les dépôts), ne représentent en moyenne annuelle consolidée que 247 146 817MF ( 89 532 896MF du Compte du Trésor et 157 614 921MF pour le Compte des particuliers) donc moins que l'encaisse (en espèces métalliques) qui se monte d'après le tableau de référence à 391.542.985,9MF (mais en réalité à 247.146.817 au maximum, puisque le montant de l'encaisse ne saurait dépasser celui des dépôts en espèces métalliques et que tout le capital de la Banque est constitué en rentes publiques «La Banque a aujourd'hui son capital entièrement immobilisé, il est placé en rentes ou prêté à l'Etat» (Pereire, 1866 :23). Le reste de l'Actif 512.732.569,4MF constitué par le portefeuille et les avances aurait donc été exclusivement (re)financé à (512.732.569,4/640.407.346,9=) 80% par l'émission sans couverture métallique, autrement dit par création monétaire de l'Institut d'émission.

**Ces avances par création monétaire**, par ailleurs occultes... «Les avances faites par la Banque de France se singularisent à cette époque par leur forme discrète sinon secrète. Les compte-rendu aux actionnaires n'en parlent pas» (Plessis, 1986),... à l'Etat et à l'économie, avances qui ont

6-Assemblée nationale, Discussion du Projet de loi relatif à l'Unité d'émission, Moniteur Universel, 5 Octobre 1848.

coincidé d'une part avec **un accroissement du coût de la vie** durant la période 1848-1875 **(7)** «Our period was basically an inflationary interlude in a deflationary century » (Hobsbawm, 1996) et d'autre part avec **des gains de compétitivité extérieurs**, qui ont transformé le déficit commercial structurel avant la rupture de 1848, en excédent structurel ensuite **(8)**... «Le renchérissement du coût de la vie entre 1850 et 1870 a été particulièrement marqué... (Mais) l'insuffisance de la demande intérieure s'est trouvée compensée au milieu du siècle, du fait de la progression des ventes à l'étranger » (Levy-Leboyer et al, 1985)... **rendirent alors disponible pour l'exportation des capitaux (9)**, les espèces jusque-là essentiellement mobilisées pour la dette intérieure.

La Banque de France prêteur en dernier ressort, en sacrifiant un dernier archaïsme la monnaie stable (par sa convertibilité à vue) au profit d'un **papier-monnaie inconvertible de fait** (puisqu'il ne présentera plus guère au remboursement depuis son acceptation par les Caisses publiques), dont «la circulation (qui) fit plus que tripler, montant de 450MF en 1850 à 1150MF en 1870 » (Landes, 1975), **libèrera le crédit, désormais sans limite (10)**, qui **concrétisera les potentialités de la Révolution Industrielle (11)**, comprimées jusque-là par un crédit limité car réalisé en espèces métalliques, inaugurant ainsi une phase nouvelle du capitalisme occidental, caractérisée par la conquête de marchés extérieurs avant leur conquête politique lors de la phase impérialiste.

Cette création monétaire, c'est-à-dire la différence entre les billets en circulation (640,4MF) et l'encaisse (391,5MF) soit 250MF environ, est **compensée** et au-delà, par le

---

**7-L'indice du coût de la vie** qui est de 75,38 (en moyenne annuelle durant la période 1820-1847) passe à 97,6 durant la période 1848-1875, soit un accroissement du coût de la vie d'une période à l'autre (Exploitation de la série 6.2-1B, Chadeau, 1989: 231). La coïncidence entre cet accroissement du coût de la vie durant la période 1848-1875, et la création monétaire constatée durant la même période, signifierait-elle qu'il existe une causalité entre l'utilisation de « la planche à billets » (ou création monétaire) et l'inflation (ou augmentation du coût de la vie) ?

**8- Les excédents commerciaux** atteignent 345MF en moyenne annuelle, durant la période 1848-1875, alors que le déficit de la balance commerciale connut un déficit structurel de 45MF en moyenne annuelle durant la période 1820-1847 (Exploitation de la série 4.3-2C, Chadeau ; 1989: 223).

**9-Le stock de capital investi à l'étranger** (dont les emprunts extérieurs) passe en moyenne annuelle durant la période 1830-1847 de (2390MF/19 ans=) 159,6MF, à (200098MF/28 ans=) 7146,3MF durant la période 1848-1875, soit 44 fois plus durant la période de création monétaire 1848-1875. (Exploitation de la série 1.2.4-2B, Chadeau, 1989 : 105-108).

**10-Crédit illimité** en effet puisque **le réescompte de la BF** atteint 3,8MilliardsF durant la période 1848-1865 (Pereire, 1866, synthèse du bilan de la BF en annexe), soit (3,8Milliards/0,247Milliards=) 15 fois le montant des dépôts.

**11-L'analyse des indicateurs suivants** : coût de la vie, excédents commerciaux, exportation de capitaux, revenus des exportations de capitaux, solde de la balance des paiements courants, permet de **constater leur accroissement simultané durant la période 1848-1875, accroissement simultané significatif de la genèse d'une Révolution industrielle. Les excédents commerciaux** atteignent 345MF en moyenne annuelle, durant la période 1848-1875, alors que le déficit de la balance commerciale connut un déficit structurel de 45MF en moyenne annuelle durant la période 1820-1847 (Exploitation de la série 4.3-2C, Chadeau ; 1989 : 223).

**Les revenus de ces exportations de capitaux** (Exploitation de la série 1.2.4-1, Chadeau, 1989 : 107-108) passent du fait de ce colossal transfert, de 6,25MF en moyenne annuelle durant la période 1839-1847 à 307,6MF durant la période 1848-1875 et expliquent (compte tenu de l'excédent de la balance commerciale) **le solde de la balance des paiements courants** (Exploitation de la série 1.2.4-2A, Chadeau, 1989 : 107-108), structurellement excédentaire depuis, passant de 23,1MF en moyenne annuelle durant la période 1820-1847, à un solde sans commune mesure de 503,6MF durant la période 1848-1875.

solde de la Balance des paiements courants soit 503,6MF (Cf. note9). La différence soit (503,6-250=) 253,6MF (en moyenne annuelle durant la période 1850-1865) aurait alors constitué après dépôt, une partie de l'encaisse de la Banque de France, qui s'accroîtra progressivement après cette période et **expliquerait «la Grève du Milliard»**

« L'encaisse à 700MF en Aout 1866 atteint 1300MF en Septembre 1868 et se maintient ensuite proche de ce niveau...Voici la Grève du milliard mais le phénomène est appelé à se poursuivre jusqu'aux années 80 et au-delà : lié à des excédents de la balance commerciale puis celle des paiements et à la stagnation et au recul du portefeuille de la Banque, c'est-à-dire des affaires» (Bouvier, 1988 : 937).

Le recul des affaires est en lien direct avec le nouveau déficit de la balance commerciale qui deviendra structurel après 1876 (et ce jusqu'à la seconde Guerre mondiale) (Chadeau, 1.2.4-3C, pages 107-110), alors que la balance des paiements courants demeurait excédentaire grâce aux revenus des investissements extérieurs; l'économie française a donc bien été **une économie rentière en période impérialiste.**

Elles (les opérations de placement extérieur) ont été financées dans les trente ou quarante années qui précèdent la première guerre mondiale, non par le solde de la balance commerciale et des opérations courantes mais grâce aux revenus de portefeuilles, soit en majorité des valeurs à revenus fixes...Quel que soit le niveau des capitaux investis, le principe demeure semble-t-il, que les opérations de placement extérieur constituent un circuit indépendant à dissocier du reste de l'économie » (Lévy-Leboyer, 1977).

## CONCLUSION

Le billet garanti par l'Etat (dès-lors qu'il est accepté par ses Caisses) et non plus par l'Encaisse comme en système de convertibilité, rassurera définitivement les détenteurs de billets «Au reste le cours légal n'a rien de commun avec le cours forcé, il marque ce billet de l'empreinte de la foi publique» (Faucher, 1855 : 548) et préviendra ainsi les banqueroutes récurrentes engendrées jusque-là plus par la panique, que par l'impossibilité de remboursement.

Loin donc d'avoir rencontré «cette attitude religieuse à l'égard de la convertibilité (qui) était une croyance largement répandue qui protégeait la banque centrale des influences politiques » (Aglietta, 1992: 675), cette problématique a au contraire découvert des parlementaires et des praticiens de la Finance d'accord pour renoncer sans état d'âme à la convertibilité, dont ils savaient empiriquement qu'elle était devenue un handicap à l'émergence d'une Révolution industrielle alors encore en gestation, faute de crédit adéquat; Révolution industrielle dont ils concrétiseront alors les potentialités de façon purement pragmatique.

On ne sait alors ce que l'on doit admirer le plus : leur volontarisme et/ou leur lucidité ; lucidité pour avoir compris qu'ils vivaient une crise de croissance, volontarisme pour l'avoir alors transformé en croissance. L'histoire bancaire relèverait-elle également de l'histoire des mentalités ?

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGLIETTA M. [1992], Genèse des banques centrales et légitimité de la monnaie, *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, 3.

BOUVIER J. [1988], Sur la Banque de France au XIXème siècle, *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, 4.

CHADEAU E. [1989], *L'économie nationale aux XIXème et XXème siècles*, Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure.

FAUCHER L. [1855], *Histoire Financière*, tome 1, volume 2, Paris, Guillemin.

HOBBSAWM E. [1996], *The Age of Capital, 1848-1875*, Vintage, US, 1<sup>ère</sup> édition en 1975.

LANDES D.S. [1975], *L'Europe technicienne : révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, NRF, Gallimard.

LECLERCQ Yves. [2010], *La Banque supérieure: la Banque de France de 1800 à 1914*, Paris, Classiques Garnier, Collection Bibliothèque de l'économiste.

LEVY-LEBOYER M et al.[1985], *L'Économie française au XIXe siècle, Analyse macro-économique*, Paris, Economica.

LEVY-LEBOYER M. [1977], *La position internationale de la France, aspects économiques et financiers, XIX- XXème siècles, 2ème Congrès national de l'Association française des historiens économistes*, Paris et Nanterre, 5-6 Octobre 1973, Paris, Editions de l'EHESS, collection Bibliothèque générale.

MINISTERE DES FINANCES. [1866], *Enquête sur la Banque de France, Déposition de MM Emile et Isaac Pereire devant le Conseil Supérieur du Commerce de l'Agriculture et de l'industrie*. Extraits du PV des séances du 7 Novembre et du 26 Décembre 1865. Paris, Imprimerie Administrative de Paul Dupont, 1866.

*Moniteur Universel*, 8 Mai 1848, 5 Octobre 148, 3 Aout 1850.

PLESSIS A. [1986], *La Politique de la Banque de France, 1851-1870*, Genève, Droz.

PLESSIS A. [1982], *La Banque de France et ses deux cent actionnaires sous le second Empire*, Genève, Droz.